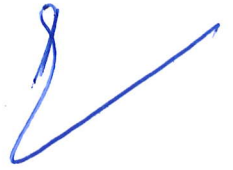


**Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour
l'acquisition de fournitures, services et travaux**

Intitulé Région de Nouakchott



**Procès-verbal d'évaluation et d'attribution pour l'acquisition de
fournitures, services et travaux**

Procès Verbal N° 10-2022

Objet:

Intitulé / Série 08-2022

Date : 22/03/2022

Procès-verbal d'attribution de marché

L'An Deux Mille Vingt-deux, le Vingt Deux Mars à 10 heures 30 minutes GMT, le Comité Interne des Achats Inférieurs au Seuil (CIAIS) de la Région de Nouakchott, s'est réuni dans les locaux de la Région de Nouakchott pour procéder à l'évaluation des offres reçues dans le cadre de la procédure d'appel à la concurrence (Consultation des Fournisseurs Série 08-2021) *Travaux de pavages en plaques de pierres de L'Adrar 5-7-9.*

Etaient présents

M. Chryphab et Mahjoub Président par Intérim de la séance

Membres:

M. Abraham Guellem Nassuboul

M. Oumar Meye

M. Aminata lo

M. Hamane Mint Lehmad

Oumar Diéye est désigné Secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance et demande aux membres de procéder à l'examen des soumissions reçues suite au dépouillement de la consultation citée plus haut.

Il ressort de cet examen que :

- les entreprises suivantes ont répondu dans les délais imposés :

- M P E C

- B E C A E A B C G

-

- les offres ont été ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires suivants :

- Néant

-

-

- un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par le CIAIS. Il a été signé par l'ensemble des personnes présentes.

Le Comité a, par la suite, procédé à l'examen détaillé des offres.

1. Examen de la conformité des offres

Il consiste en la vérification de la conformité des éléments suivants :

- soumission complétée et signée ;
- délai de validité des offres ;

2. Qualification des soumissionnaires

L'élément justifiant la capacité du soumissionnaire à exécuter la commande est :

- copies des attestations de livraison de fournitures similaires ou exécution de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
- le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux tenant lieu de délai contractuel d'exécution.

3. Conformité des fournitures,

Elle consiste à vérifier que toutes les fournitures, tous les travaux et services que le soumissionnaire se propose d'exécuter ou de livrer en exécution de la commande sont conformes aux spécifications du Devis Descriptif Quantitatif Estimatif (DDQE). Il s'agit des éléments suivants :

- caractéristiques techniques des fournitures, à acquérir ;
- prospectus ;
- etc.

N.B. : Toute offre ne remplissant pas ces critères sera rejetée.

A l'issue de cet examen, l'entreprise suivante **MPEC** a retenue pour l'évaluation

- Car les autres offres ne répondent
- pas aux critères susmentionnés

Pour l'examen des points 1, 2 et 3, voir tableau n°1 en annexe.

4. Evaluation et comparaison des offres :

L'évaluation des offres va se faire sur la base des critères suivants :

- a) vérifier que l'offre est complète (tous les éléments désignés au DDQE sont chiffrés), une offre ne présentant pas tous les éléments sera jugée non conforme

b) corriger toute erreur de calcul :

- lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi ;

Les résultats de cette évaluation financière sont contenus dans le tableau n°2 en annexe.

Conclusion

Sur la base de l'évaluation des offres, le Comité a jugé l'offre de M.P.E.C. **conforme** aux exigences

du dossier. Son offre d'un montant de UN Million Deux cent Soixante Treize Mille Neuf cent quatre vingt

..... UN (1.273.981.....) MRU
TTC est la moins disant et lui attribue par conséquent le marché susmentionné.

Le classement des offres financière est contenu dans le tableau n°3.

Ce procès-verbal est un avis d'attribution provisoire et sera affiché au siège de la Région de Nouakchott.

Un délai de recours de trois (3) jours ouvrables est observé par la Comité.

Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire précitée devient définitive.

Chiphaly El Tahyrah Président par Intérim de la séance

Les membres :

Ahmedy Adam Nasouloud Membre

Oumar Nalal Membre

Aminala Is Membre

Mouma Mint Lehmed Membre

Oumar Diéje Le Secrétaire de séance

Tableau n°1 : Examen de la conformité des offres et qualification du soumissionnaire

Documents à vérifier	Soumissionnaires		
	MPEC	EABCG	BECA
Soumission complétée et signée	F	F	F
DDQE complétée et signée	F	F	F
Délai de validité de l'offre	F	NF	NF
Copies des attestations de livraison de fournitures similaires de travaux au cours des trois dernières années, délivrées par les bénéficiaires.	F	NF	NF
Le planning de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux	F	NF	NF

Lors de l'évaluation des offres, le tableau sera renseigné avec les abréviations ci-dessous :

- F=fourni ;
- NF=non fourni ;
- FNC=fourni non-conforme ;
- SO=sans objet ;

Tableau n°2 : Evaluation financière des offres

	Soumissionnaires		
	M P E C	E A B C G	B E C A
Montant de l'offre lu publiquement	1 273 981	1 304 953,6	1 296 644,4
Erreur de calcul			
Montant corrigé	1 273 981	1 304 953,6	1 296 644,4

Tableau n°3 : Classement des offres et attribution

Soumissionnaires	Montant de l'offre lu publiquement	Montant corrigé de l'offre	Rang	Attributaire
M P E C	1 273 981	1 273 981		Attribuée